



PRÉVENTION ET SÉCURITÉ : ATTEINDRE UN ÉQUILIBRE DÉLICAT

La sécurité est un droit de tout citoyen que l'État doit lui assurer afin qu'il puisse circuler et vivre sereinement. Elle doit rester le monopole de l'État.

Dans l'exercice de cette compétence, le respect des libertés fondamentales qui permettent de construire, défendre, exiger des espaces de liberté et en jouir est fondamental.

Principes fondamentaux :

- L'**État de droit** garantit les **libertés individuelles**, piliers de la société démocratique.
- Les **mesures discriminatoires** et stigmatisantes doivent être **bannies**.

Si cette matière reste, dans une large mesure, une compétence fédérale, au niveau local, le Centre d'Action Laïque :

- Prône la **cohésion sociale** comme alternative aux politiques potentiellement attentatoires aux libertés.
- S'oppose à toute **privatisation** de la fonction régalienne de la sécurité des personnes et des biens.
- Plaide pour que soit encouragé et renforcé le travail essentiel des agents de **prévention**, des gardiens de la paix, des services de médiation, des éducateurs, des intervenants psychosociaux et des acteurs des plans locaux et régionaux de cohésion sociale.
- S'oppose à ce que chaque nouvelle installation de **caméras de vidéo-surveillance** se fasse sans avoir eu recours à une étude établissant leur nécessité objective ainsi que les conséquences de leur utilisation sur la vie privée et demande de veiller à la cohérence avec les priorités définies dans les plans zonaux de sécurité.
- Encourage la **coordination** des services et acteurs locaux et des associations, en tenant compte des contingences déontologiques respectives et de la gestion adaptée du secret professionnel.